

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 277

MONTREAL, LE LUNDI 27 NOVEMBRE 1995

75c + TPS + TVQ / Toronto 18

PERSPECTIVES

Le Nuremberg africain

Pour la première fois en Afrique, un régime dictatorial est jugé en profondeur. Le procès du colonel Mengistu Haïlé Mariam, accusé de n'avoir éliminé pas moins de 200 000 Éthiopiens — pour la plupart des étudiants et des enseignants — doit reprendre demain à Addis-Abeba après une interruption d'un mois. Ce «Nuremberg africain» pourrait servir de modèle pour le procès attendu du génocide qui a eu lieu l'an dernier au Rwanda.

Dans un amphithéâtre aménagé en cour de justice se tient depuis décembre le procès de la «terreur rouge». Plusieurs fois suspendues, pour permettre à la défense de présenter ses objections, les audiences ne font pas les gros titres de la presse mondiale qui était pourtant gourmande de nouvelles éthiopiennes lorsque ce pays de la corne de l'Afrique était dévoré par la famine dans les années 70-80 — les années où régnaient les deux «Négus» (roi).

Mengistu Haïlé Mariam est l'un des grands criminels de ce siècle agonisant. Selon l'accusation, c'est sur son ordre que Haïlé Sélassié, le 225^e descendant du roi Salomon et de la reine de Saba, a été étouffé sur un oreiller imbibé d'éther en 1975 à l'âge de 83 ans.

En dix-sept ans (1974-1991), son régime avait fait la profession de foi d'effacer «l'héritage satanique du passé» en liquidant ses opposants réels ou présumés. L'Éthiopie du colonel Mengistu c'est un peu le Cambodge de Pol Pot. Deux dictatures militaires-communistes. Deux régimes «purificateurs».

Réfugié dans une villa d'un quartier chic de Harare, (le Zimbabwe refuse de l'extrader pour cause de services rendus à son leader Robert Mugabe), le colonel déchu est parmi les grands absents du procès. Il est donc jugé par contumace avec une vingtaine d'autres. Dans le box des accusés à Addis-Abeba, quarante-cinq dignitaires du Derg — la junte militaire — sont également passibles de la peine de mort pour génocide, ou homicides aggravés et crimes contre l'humanité.

Deux «grandes figures» font la navette entre leur cachot et le tribunal: le colonel à la barbe blanche Teka Tuju, l'un des chefs les plus redoutés de la sécurité d'État, surnommé la «Hyène» et l'ancien premier ministre aux lunettes de soleil toujours bien ajustées, Fikre Sélassié.

Lorsqu'ils auront été jugés — et sans aucun doute condamnés à mort — ce sera au tour des exécutants de venir à la barre. Plus de 2000 agents ou complices de l'une des plus sanguinaires dictatures d'Afrique seront ainsi appelés à se défendre au cours des prochains mois.

Le procureur spécial Ghirma Wakjira, qui a préparé le procès pendant plus de trois ans grâce à une aide d'un million de dollars d'une dizaine de pays dont le Canada, a en mains plus de 300 000 pages de comptes rendus de tortures, d'ordres d'exécutions et d'estimations de coûts de mises à mort.

Les tortionnaires sont des bureaucrates consciencieux: ils faisaient même payer aux familles les balles avec lesquelles ils achevaient un père, un frère, une sœur, une mère.

Plusieurs témoignages ont déjà permis de mettre au jour des charniers qui rivalisent, notamment, avec ceux du Rwanda. Les accusés sont, bien sûr, «innocents»: nous n'avons fait que suivre les ordres de «purification politique» du colonel Mengistu, clament-ils imperturbables. Témoignage de l'ex-premier ministre Fikre: «Nous n'avons commis aucun crime. Tout ce que nous avons fait, nous devons le faire. Nous travaillions pour le bien-être du peuple.»

Y-a-t-il un tortionnaire dans la salle? Leurs avocats cherchent depuis le début à contester la validité du procès ou en tout cas à rejeter l'accusation de génocide. Ils soutiennent même que le régime provisoire du président Meles Zenawi a condamné par avance leurs clients et qu'il ne cherche qu'à prendre sa revanche sur les dignitaires d'un régime qu'il a renversé il y a quatre ans.

Les 35 avocats de la défense réclament donc que leurs clients — chacun d'entre eux a déboursé 2000 \$ pour être défendu dans un pays où le PNB par tête frise à peine les 100 \$ annuellement — soient jugés par un tribunal international. Requête maintes fois rejetée par le procureur.

«Que le tribunal nous juge alors tout de suite, qu'on n'en parle plus», répète Fikre Sélassié.

Le procès de la dictature militaro-communiste de Mengistu Haïlé peut-il constituer un modèle de jugement en Afrique, lorsque les accusés ne peuvent organiser librement leur défense avec leurs avocats?

En attendant, les accusés n'ont pas beaucoup souffert de quatre ans de détention et ont gardé toute leur superbe de dirigeants au-dessus de tout soupçon.

Pour toute défense, ils baillent et s'assoupissent aux audiences. Les policiers finissent toujours par les redresser sur leurs chaises.

Cahin-caha cependant, le procès de la «terreur rouge» fait son bout de chemin avec ses révélations sur une dictature qui a dévoré bon nombre d'Éthiopiens sans que l'Occident ne grince trop des dents.

INDEX

- AgendaB7
- Avis publics.....A4
- Classées.....B6
- Culture.....B8
- Économie.....B2
- Éditorial.....A6
- Le monde.....A5
- Mots croisés.....B6
- Les sports.....B5

MÉTÉO

Montréal
Ennuagement le matin. Neige débutant en mi-journée.
Max: 0

Québec
Ensoleillé le matin. Ennuagement suivi de neige en après-midi. Max: -2

Détails en B 6

L'ENTREVUE

Jean Ferrat,
le politicien troubadour
PAGE B 1



LE MONDE

Karadzic veut renégocier
le statut de Sarajevo
PAGE A 5

LES ACTUALITÉS

La police privée: une
menace, selon Duchesneau
PAGE A 3



Un sursis pour Johnson

Les propositions de réforme constitutionnelle du chef modèrent les critiques de la base militante du PLQ

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Satisfaits des propositions de réforme constitutionnelle mises de l'avant par la direction du PLQ, les militants libéraux ont accordé un sursis à leur chef.

Soulagé par la sérénité qui a marqué les débats du conseil général, hier à Montréal, Daniel Johnson s'est dit apte à remplir adéquatement ses fonctions jusqu'aux prochaines élections. «C'est en parlant qu'on se comprend», a-t-il déclaré à l'issue de la réunion.

Tout en reconnaissant que la contestation existe, le chef du parti a fait valoir qu'il s'agit là d'un phénomène marginal animé par des anciens cadres qui ne sont plus actifs depuis un bon moment. «J'ai senti beaucoup d'appuis, un esprit de travail remarquable, une volonté des membres de reprendre le collier. L'accueil et la solidarité exemplaires que j'ai senties m'incitent à penser que je peux maintenant faire mon travail».

À ces assises, la grogne s'est manifestée en deux temps. À l'intérieur de la salle des délibérations, plusieurs délégués ont vivement critiqué le plan d'action et

les stratégies de la campagne référendaire. Mais c'est seulement à l'extérieur, dans des échanges avec les journalistes et devant les caméras de télévision, que les contestataires ont remis en question les qualités de chef de M. Johnson.

C'est le vice-président du parti, Denis Therrien, qui a fait écho à ce malaise avec le plus de franchise. «Il n'est pas question d'un vote de confiance aujourd'hui. Mais à un moment donné, les militants devront se prononcer».

VOIR PAGE A 8: JOHNSON



«C'est en parlant qu'on se comprend», a déclaré Daniel Johnson à l'issue du conseil général du PLQ. PHOTO PC

Vers le Sommet de Cotonou (1)

La Francophonie s'engage sur l'inforoute

La question du Québec sera commentée sans être à l'ordre du jour du Sommet francophone

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les chefs d'État et de gouvernement des 47 pays ayant les autoroutes de l'information, lors de leur réunion bi-annuelle, à Cotonou, au Bénin, en Afrique de l'Ouest, du 2 au 4 décembre prochain.

La défense et l'illustration du français sur les info-routes est l'un des thèmes les plus chers à la délégation québécoise, qui sera dirigée par le vice-premier ministre Bernard Landry. L'autre priorité du Québec sera le soutien à l'éducation.

La question de la souveraineté du Québec n'est forcément pas à l'ordre du jour de la réunion de trois jours. Mais l'on s'attend à ce que, au lendemain du référendum, elle soit sur toutes les lèvres dans les coulisses du sommet.

L'aspect le plus visible de l'action du sommet francophone au chapitre des inforoutes sera l'inauguration ou l'annonce de la création d'une vitrine unifiée du contenu francophone existant sur le réseau Internet.

Ainsi, en composant une adresse électronique unique, un utilisateur du réseau pourra avoir un aperçu des différents services disponibles en langue française et, éventuellement, y accéder directement: banques de données, universités, bibliothèques, musées virtuels, gouvernements, associations, etc.

Mais la création de cette vitrine aura une vertu plutôt

VOIR PAGE A 8: SOMMET

Autres informations en page A 2

Triomphe d'une grande petite compagnie

Quatre Masques pour Marleau et le Théâtre Ubu

ROBERT LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le Théâtre Ubu est la plus petite des grandes compagnies de théâtre québécoises (un directeur et trois permanents, pas de salle) et c'est pourtant elle qui, hier au second gala des Masques, avec sa production de *Maitres anciens*, a dominé la cérémonie avec l'obtention de quatre trophées, ceux du meilleur décor (Claude Goyette), de la meilleure adaptation (Denis Marleau a adapté ce roman de Thomas Bernhard pour la scène), de la meilleure mise en scène (assurée par Marleau) et, plus important prix de la saison, celui de la production de l'année à Montréal.

Denis Marleau, l'un des metteurs en scène les plus respectés au Québec et déjà reconnu en Europe, dont son *Maitres anciens* est invité au prochain Festival d'Avignon, a tenu à souligner ce caractère de «petite structure» en allant chercher le Masque de la production de l'année des mains de la ministre québécoise de la Culture, Louise Beaudoin. Il a affirmé que ce spectacle, qui sera vu en France, en Belgique, en Suisse, à Rome et à Berlin, «devrait pouvoir aussi tourner au Québec». Le sourire de la ministre Beaudoin, qui a été assez épinglée en début de cérémonie par les animateurs du gala (Be-



Denis Marleau

Crimes de guerre en ex-Yougoslavie

Pas de paix globale sans d'abord rendre justice

Le succès du tribunal international dépend de la bonne volonté des États, dit le juge Jules Deschênes

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Même si les belligérants dans les conflits en ex-Yougoslavie viennent de signer un accord de paix, cela ne veut pas dire pour autant que justice a été rendue.

«Ceux qui sont responsables de crimes de guerre doivent être jugés et non pas bénéficier d'une amnistie, dit le juge Jules Deschênes. C'est à ce prix qu'une paix globale pourra s'instaurer dans cette région du monde.»

De passage au *Devoir*, Jules Deschênes, juge au Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie (TPI), a souligné qu'une paix sans justice serait une paix honteuse pour ceux qui l'ont signée.

Mardi dernier à Dayton, aux États-Unis, la Croatie, la Bosnie et la Serbie ont signé, en présence du secrétaire d'État américain, un accord

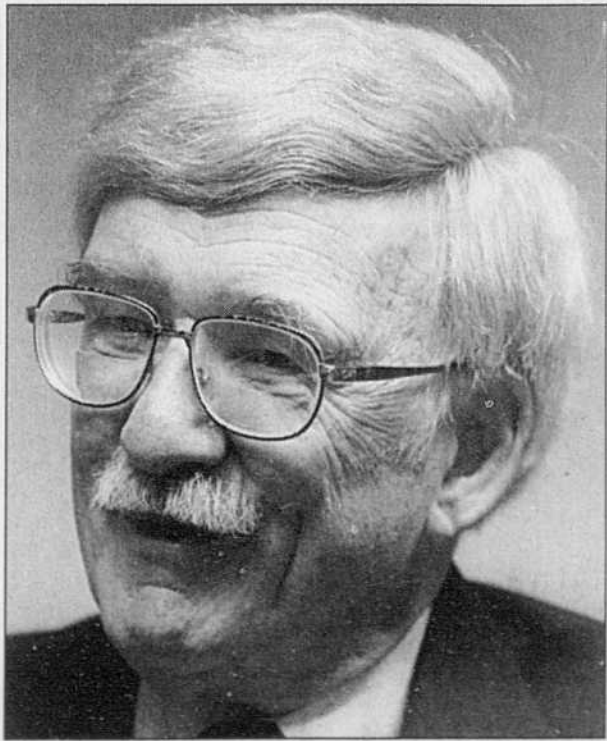


PHOTO: JACQUES GRENIER

«Ceux qui sont responsables de crimes de guerre doivent être jugés et non pas bénéficier d'une amnistie», dit le juge Jules Deschênes.

VOIR PAGE A 8: PAIX

VOIR PAGE A 8: MASQUES

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Etat de la réserve collective de sang

+	Critique
	B- 32%

La Société canadienne de la Croix-Rouge
Info-collecte: 524-6724

Bijouterie GAMBARD

Vente et service technique
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876
BIJOUTIER AUTORISÉ ROLEX

Duchesneau craint la menace de la «police privée»

Le chef du SPCUM juge que l'heure n'est plus à la fermeture corporatiste

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Outre les contraintes budgétaires, c'est la menace que constitue la police privée qui commande les chambardements que s'apprete à faire la Communauté urbaine de Montréal à son service de police.

C'est ce qu'a soutenu vendredi dernier le directeur de police de la CUM, Jacques Duchesneau, dans une entrevue sollicitée auprès du *Devoir*. De prime abord, les compressions semblent pourtant le nerf de la guerre de cette réforme, qui sera soumise mercredi prochain pour adoption au conseil de la CUM.

«Il y a pire que les contraintes budgétaires. Il y a la compétition du privé [détectives privés, services d'investigation, agents de sécurité, etc.]. On s'est toujours vu comme un monopole et c'est de moins en moins vrai», assure M. Duchesneau.

Dans ce contexte, il importe, selon lui, de modifier les mentalités qui ont cours dans le milieu poli-

cier. «La police privée est une menace quand on regarde nos esprits corporatistes. Mais elle doit devenir une alliée. On doit pouvoir créer des ponts entre nous pour s'acquitter de nos tâches le mieux possible», dit-il.

La résistance de la Fraternité des policiers de la CUM n'est sans doute pas étrangère à ce discours que veut faire entendre M. Duchesneau à quelques jours de l'entrée en vigueur de son projet de police communautaire. Le directeur de police dit rechercher l'équilibre entre le rôle répressif de la police qui doit demeurer (l'opération Carcajou en est une excellente démonstration) et la prévention qui passe par le projet de police communautaire.

Mais voilà, la Fraternité apparaît comme un obstacle majeur. Le syndicat, avec à sa tête Yves Prud'homme, prône l'étapisme dans la mise en application du projet (création de 49 postes commu-

nautaires et de 4 mégapostes de services spécialisés). Jacques Duchesneau riposte que 1996 servira à ajuster le tir, à former les effectifs en prévision de l'ouverture des 23 premiers postes communautaires en janvier 1997.

La réorganisation ferait économiser 50 millions sur 20 ans, espère la CUM

Certains aspects de la réforme suscitent par ailleurs plusieurs questions chez les syndiqués. Ainsi, M. Duchesneau souhaite responsabiliser davantage les agents en leur confiant entre autres les enquêtes au lieu qu'elles ne relèvent que des officiers. Le hic pour la Fraternité est bien sûr d'ordre pécuniaire. Réduire de moitié le nombre de sergents-détectives représente une baisse salariale importante.

Avec cette réorganisation majeure, la CUM estime pouvoir économiser 50 millions de dollars sur vingt ans, plus une somme récurrente de 30 millions générée par le retour sur le terrain de plus de 300 agents confinés actuellement dans

les bureaux. L'heure est sans nul doute aux compressions. Cela n'a toutefois pas empêché le directeur Duchesneau de s'adjoindre, il y a quelques mois, les services d'un chef de cabinet.

Mais l'objectif du projet vise également à rapprocher les policiers des citoyens. «On revient à la structure d'avant 1972, avant qu'on ne choisisse de Montréaliser la police, critique M. Duchesneau pour qui la police s'est éloignée des vrais problèmes pendant 23 ans. On faisait bien des choses, mais pas les bonnes choses. Les façons de faire doivent donc changer.»

En clair, M. Duchesneau souhaite voir les policiers créer des liens étroits avec la population. Dans le projet étudié, les agents seraient affectés à un territoire précis pendant au moins deux ans (à moins qu'ils n'obtiennent une promotion) pour accroître le sentiment de sécurité des citoyens.

Jacques Duchesneau affirme que les policiers rencontrés lors d'une tournée en septembre dernier, sont prêts à participer à ces changements. Il démontre toutefois



Le chef du SPCUM, Jacques Duchesneau

moins d'assurance quant aux dirigeants syndicaux. La prochaine année pourrait bien être marquée par quelques soubresauts.

Carrière Miron

Montréal tolère un locataire qui lui doit 1,5 million

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La compagnie Legault & Touchette profiterait de terrains sur le site du dépot municipal aux frais des Montréalais.

Le conseiller de la Coalition démocratique-Montréal écologique (CD-ME), Marvin Rotrand, dénonce le laxisme de l'administration du maire Pierre Bourque que rien ne semble presser à réclamer rapidement son dû. Selon le contrat liant Legault & Touchette à la Ville, la somme impayée pourrait atteindre deux millions de dollars.

Pourtant, la Ville de Montréal fait face à des problèmes financiers qui forcent M. Bourque à demander l'aide du gouvernement du Québec. Des compressions majeures pourraient de surcroît être appliquées dans le budget municipal de 1996, dont la fermeture de trois bibliothèques.

Installée depuis 1991 au Centre de tri et d'élimination des déchets (CTED), soit l'ancienne carrière Miron, l'entreprise montréalaise ne semble être pas un locataire qui honore parfaitement ses engagements, souligne M. Rotrand. Dans son rapport annuel de 1993, le vérificateur de la Ville estimait à 35 944,40 dollars par mois le loyer dû par Legault & Touchette.

D'après les vérifications entreprises par M. Rotrand, seul un montant de 1750 \$ a été versé à la Ville. La facture serait maintenant de 1 545 592 dollars à laquelle il faut ajouter les intérêts pour le retard, pour un total de deux millions.

Système «vicié»

Le conseiller de la CD-ME déplore s'insurge également contre le système de soumissions qui serait «vicié» et dont bénéficierait amplement Legault & Touchette. L'entreprise serait favorisée par rapport aux autres compagnies parce qu'elle détient sur les lieux du dépot un concasseur. «Si Legault & Touchette payait son loyer et si les autres entrepreneurs avaient été informés du fait qu'ils pouvaient faire comme Legault & Touchette, soit installer un concasseur au CTED, on pourrait parler de saine concurrence, soutient M. Rotrand. Mais dans le contexte actuel, et depuis cinq ans, le système d'adjudication des contrats au CTED est une véritable mascarade.»

Marvin Rotrand réclame ainsi une «intervention musclée» de la part du maire Bourque et du responsable politique du dossier, Pierre-Yves Melançon.

Les étudiants et les aînés réclament d'Ottawa plus de justice sociale

MARIO GILBERT
PRESSE CANADIENNE

Des étudiants et des personnes âgées ont uni leurs voix, hier à Montréal, pour réclamer du gouvernement fédéral plus de justice sociale dans l'application de son couperet au chapitre des programmes sociaux.

La Fédération étudiante universitaire du Québec et la Fédération étudiante collégiale du Québec se sont alliées à l'Association québécoise pour la défense des personnes retraitées et pré-retraitées, lors d'une assemblée spéciale à l'UQAM, pour mettre au point une stratégie commune afin de faire fléchir Ottawa.

«On souhaite un gouvernement fédéral plus humain, qui tienne davantage compte des gens que de l'argent, tout en étant sensible à la question des finances publiques», a expliqué le président de la fédération étudiante collégiale, Pascal de Guise, à l'issue de l'assemblée qui a réuni une centaine de représentants des trois regroupements.

«Il ne faut pas régler la question des finances publiques sur le dos des jeunes et des aînés, les deux générations les plus défavorisées de notre société.»

Au-delà de la lutte de pouvoirs entre Québec et Ottawa sur la décentralisation, les associations souhaitent que l'enseignement supé-

rieur et les programmes sociaux soient gérés par le gouvernement du Québec, «comme le prévoit la Constitution», et qu'Ottawa transfère les points d'impôts correspondants.

«On souhaite que le gouvernement fédéral revise les choix budgétaires du dernier budget Martin et du prochain, qui prévoit notamment des coupes de 150 millions au Québec en enseignement supérieur, malgré le consensus québécois et le vote unanime à l'Assemblée nationale, le 2 février dernier.»

Les trois groupes ont aussi discuté de pensions de vieillesse, qui pourraient, disent-ils, être touchées au chapitre de l'universalité.

«Depuis 1972, le gouvernement fédéral pige allégrement dans le fonds des retraités sans jamais avoir rendu de comptes quant à la gestion de ces fonds», a indiqué Liliane Lecompte, porte-parole de l'association des retraités et pré-retraités. «C'est injuste de faire payer les aînés pour la mauvaise gestion de notre argent que le gouvernement a faite.»

«Nous ne voulons pas que nos impôts servent à acheter 2 milliards de chars d'assaut, mais plutôt qu'ils servent au bien-être collectif de la société», a lancé de son côté François Rebello, président de la fédération étudiante universitaire. «Imposons par exemple les fiducies familiales et les gains en loterie.»

De la grande visite d'Haïti

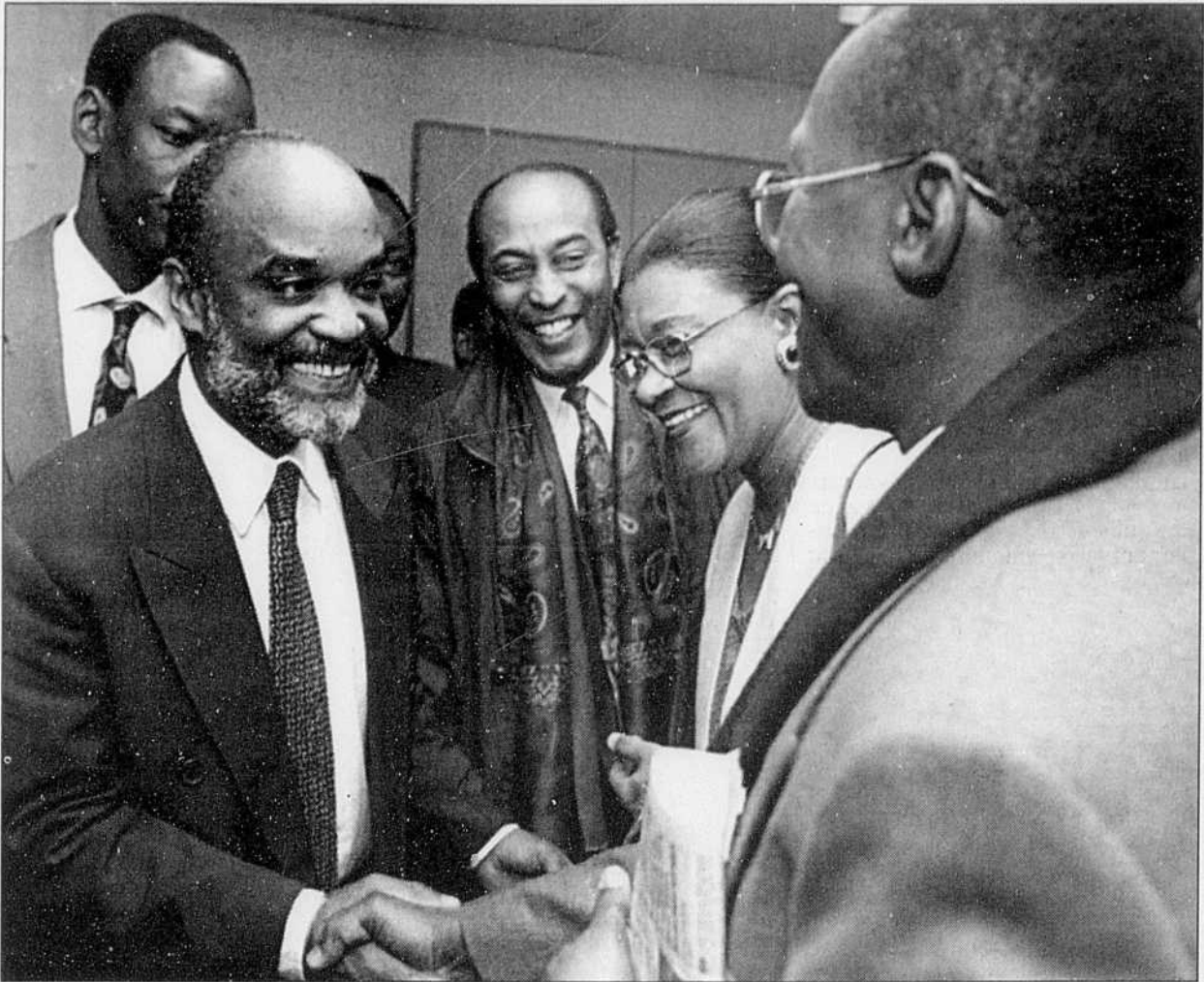


PHOTO ROBERT SKINNER

LE CANDIDAT à la présidence haïtienne René Prével, du mouvement Lavalas, a rencontré hier des sympathisants au cégep Maisonneuve. De passage à Montréal pour une seule journée, Prével, pro-Aristide, continuera aujourd'hui sa campagne électorale en Floride et ce, même si l'actuel président a laissé entendre qu'il envisagerait peut-être la prolongation de son mandat.

ONTARIO

Le prochain mini-budget Harris fera mal

Toronto (PC) — Jusqu'à présent, ce sont surtout les pauvres, les organismes qui leur viennent en aide et la bureaucratie qui ont fait les frais de la rigueur budgétaire de Mike Harris.

La prochaine étape de la croisade anti-déficit du gouvernement ontarien risque cependant de mettre tous les individus dans le même bain. Les conservateurs présenteront en effet mercredi un mini-budget qui, de l'avis de plusieurs, comportera une réduction des dépenses d'environ 3,5 milliards de dollars, soit l'équivalent du budget total de Terre-Neuve.

Des compressions d'une telle ampleur provoqueront probablement une hausse des taxes foncières, une escalade des frais de scolarité en plus de forcer des hôpitaux à fermer leurs portes et à fusionner.

Parmi tous les gouvernements au Canada qui sont obsédés par la lutte au déficit, aucun ne peut toutefois prétendre mettre autant d'ardeur au travail que le gouvernement de Mike Harris, soutient Brian Tanguay, politologue de l'Université Wilfrid Laurier.

«Ce n'est pas seulement inédit, mais c'est aussi difficile à croire, affirme M. Tanguay. La révolution Ralph Klein va paraître timide à côté de ce qui va se passer en Ontario.»

EN BREF

BOURQUE APPUYÉ

(Le Devoir) — Dans le conflit qui oppose la Ville de Montréal à ses cols bleus, Pierre Bourque a reçu, en fin de semaine, lors du 3^e Colloque annuel de la Table des préfets et des maires du Grand Montréal (TPM), l'appui de 132 municipalités.

Le Code du Travail serait, selon ces maires et préfets, en partie responsable de l'impasse dans laquelle se trouve l'administration Bourque. Certaines dispositions ne s'appliqueraient plus aux municipalités parce qu'aujourd'hui désuètes.

À l'unanimité, ils ont pressé le gouvernement du Québec d'adopter un nouveau cadre légal qui permettrait de mieux gérer les ressources humaines.

CONTRE-ATTAQUE

(Reuter) — Les conservateurs irlandais réfléchissent à une contre-attaque juridique pour invalider le référendum de vendredi qui a légalisé le divorce de justesse et mis en évidence un fossé grandissant entre l'Église et l'État. Les adversaires du divorce ont indiqué hier qu'ils consultaient des avocats pour savoir si une décision prise par la Haute Cour il y a dix jours pourrait leur permettre d'engager une procédure contre le résultat du scrutin.

LA FTQ DÉBARQUE

(PC) — Plus de 1500 délégués sont attendus aujourd'hui à Montréal au 24^e congrès biennal de la Fédération des travailleurs du Québec. Le congrès, qui prendra fin vendredi, se déroulera sous le thème «Échec au chômage, ouvrons l'avenir». Le président de la centrale Clément Godbout entend axer les discussions sur la création d'emplois.

Bijouterie GAMBARD

Vente et service technique
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876
BIJOUTIER AUTORISÉ ROLEX



La Carte d'or de la STCUM : disponible près de chez vous!

Cette carte d'identité vous permet de bénéficier des tarifs réduits dans l'autobus, le métro et les trains de banlieue si vous avez 65 ans et plus.

Pour l'obtenir vous devez...

- ✓ Vous rendre à l'une des adresses indiquées plus bas entre 10 h et 16 h.
- ✓ Présenter une pièce d'identité attestant votre âge (certificat de naissance, carte d'assurance-maladie ou passeport).
- ✓ Présenter une preuve de résidence sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal (ex.: compte de taxes, de téléphone ou d'électricité).
- ✓ Débourser un montant de 6,50 \$.



Voici les endroits et les dates où auront lieu les séances de photos pour l'émission de la Carte d'or :

Lundi 27 novembre
Ville de Montréal
Village Olympique
Aide aux villageois
Bureau 3439
5199, rue Sherbrooke Est

Mardi 28 novembre
Ville LaSalle
Centre récréatif
707, 75^e Avenue

Mercredi 29 novembre
Montréal-Nord
Centre de loisirs
1121, rue Salk

Judi 30 novembre
Ville de Pointe-Claire
Centre commercial
Fairview
6801, rte Transcanadienne

Vendredi 1^{er} décembre
Ville de Saint-Léonard
Bibliothèque
8420, boul. Lacordaire

Lundi 4 décembre
Ville d'Anjou
Les Galeries d'Anjou
7999, boul. des Galeries
d'Anjou (près de La Baie)

Mardi 5 décembre
Ville d'Outremont
Manoir Outremont
1000, Rockland

Mercredi 6 décembre
Ville de Lachine
Bibliothèque Saul-Bellow
3100, rue Saint-Antoine
(coin Saint-Antoine et
32^e Avenue)

Judi 7 décembre
Ville Saint-Laurent
Hall de l'Hôtel de ville
777, boul. Marcel-Laurin

STCUM

ACTUALITÉS

MASQUES

«Beaucoup de politiciens
mais toujours pas de
politique culturelle!»

SUIITE DE LA PAGE 1

noît Brière et Martin Drainville), ressemblait à une promesse de subvention...

Plus réussi que le premier, rodé et efficace, ce second gala de l'Académie québécoise du théâtre a été l'occasion d'un grand moment d'émotion lorsqu'une quinzaine de comédiens ont lu tour à tour un texte en hommage au dramaturge Marcel Dubé. Sur la scène il y avait là cette génération des pionniers dont les seuls noms de famille suffisent à les désigner, les Miller, Sutto, Pelletier, Millette, Girard, Rossignol, et lorsque Marcel Dubé s'est levé, au balcon de la salle Pierre-Mercure, pour saluer les acteurs, une longue ovation debout nous l'a dévoilé ému, gêné, presque triste, recevant le salut ultime de ses pairs.

Seule autre ovation debout de la soirée, celle qui a souligné le Masque de la meilleure interprétation masculine remis à Jean-Louis Millette pour son solo *The Dragonfly of Chicoutimi*, créé dans le cadre du Festival de théâtre des Amériques (FTA) en juin dernier (comme le *Maitres anciens* de Marleau, d'ailleurs).

Millette, qui revient d'une sabbatique à Paris, a tenu à souligner comment il était «fier de notre dramaturgie, du niveau de rigueur des artisans et de la qualité de jeu du théâtre québécois». Il a partagé avec les quatre autres comédiens en lice avec lui ce Masque, parce que disant trouver «ambiguë» le système de compétition au théâtre. Sans doute à cause de cette «ambiguë» on pouvait remarquer l'absence des Hélène Loiselle, Gabriel Gascon, Luc Durand, François Barbeau, tous en nomination.

La cérémonie des Masques a démarré sur un ton politique. Déguisés en petits Dyonisos bouclés descendant des cintres, bas et entraineurs blanches, Brière et Drainville ont, avec un entrain certain, souligné l'absence du maire Bourque («y'é en train de pelletter, j'suppose»), et presque passé à tabac la ministre Beaudoin, la saluant d'abord comme «Mme Malavoix...», pour dire ensuite «oups, Mme Dionne-Marsolais, peut-être?», enfin pour gager outrageusement devant elle qu'elle ne sera plus en poste au prochain gala des Masques! Ne se contentant pas de cette présentation musclée, Brière a rajouté: «ça fait beaucoup de politiciens mais toujours pas de politique culturelle!». Les animateurs devaient conclure cette ouverture politique en soulignant que, vu les nombreuses constructions ou rénovations de salles, «les théâtres ont permis cette année à combien de plombiers, de menuisiers, de tireurs de joint, de travailler...».

Aussi, en présentant Brigitte Haentjens qui venait remettre un trophée, et dont le départ forcé de la NCT avait provoqué une crise majeure cette année, les animateurs ont-ils endossé son «combat» pour la suprématie des directions artistiques sur les administrateurs et les conseils des compagnies de théâtre. Bref, le gala avait du nerf, cette année.

Que Marleau et ses *Maitres anciens* soient les triomphateurs, comme *La Locandiera* et Sylvie Drapeau le furent l'an dernier, donne du crédit de rigueur aux électeurs de l'Académie. Ils ont donc préféré le spectacle le plus exigeant, le plus intellectuel, et le plus professionnel de l'année. Ce n'est pas un critique qui va s'en plaindre...

Autre spectacle remarquable, *Le Temps et la chambre* de Botho Strauss, mis en scène au TNM par Serge Deboncourt, a reçu deux Masques; celui accordé à Guillaume Lord pour le décor, ex-aquo avec Claude Goyette pour *Maitres anciens*, et celui accordé à Michel Beaulieu pour les éclairages.

Le Masque de la meilleure comédienne est allé à Pascale Desrochers, un prix mérité pour sa performance extraordinaire dans *Les Muses orphelines* de Michel Marc Bouchard au Théâtre d'Aujourd'hui. Elle a salué ses parents «qui m'ont donné le sens du drame...» Luc Picard pour sa belle prestation dans *Le Triomphe de l'amour* de Marivaux (mise en scène de Claude Poissant à l'Espace Go), et Isabelle Drainville (la soeur de l'autre...) pour *L'Homme aux trésors* du Théâtre de la Crique, ont obtenu les Masques des comédiens de soutien.

Soulignons aussi que la compagnie Les Gens d'en bas, du Bic, qui avait obtenu l'an dernier le Masque de la meilleure production en région, a récidivé cette année avec le même prix (pour *La Jeune fille et la mort* d'Ariel Dorfman, mise en scène par Martine Beaulne), ce qui lui vaudra la réputation du meilleur théâtre en région. (Voir ci-dessous la liste des 21 Masques).

Les Masques 1995

- **Texte original:** Marie-Louise Nadeau pour *L'Homme aux trésors*.
- **Adaptation:** Denis Marleau pour *Maitres anciens*.
- **Mise en scène:** Denis Marleau pour *Maitres anciens*.
- **Musique:** Pierre Moreau pour *Jeanne Dark*.
- **Décor:** ex-aquo Claude Goyette pour *Maitres anciens* et Guillaume Lord pour *Le Temps et la chambre*.
- **Costumes:** François Barbeau pour *Marie Stuart*.
- **Eclairages:** Michel Beaulieu pour *Le Temps et la chambre*.
- **Interprétation féminine:** Pascale Desrochers pour *Les Muses orphelines*.
- **Interprétation masculine:** Jean-Louis Millette pour *The Dragonfly of Chicoutimi*.
- **Rôle féminin de soutien:** Isabelle Drainville pour *L'Homme aux trésors*.
- **Rôle masculin de soutien:** Luc Picard pour *Le Triomphe de l'amour*.
- **Production de l'année Jeunes publics:** *Le Rossignol et l'empereur de Chine*.
- **Production de l'année en anglais:** *Sliding in all Directions* du Théâtre 1774.
- **Production de l'année (Montréal):** *Maitres anciens*.
- **Production de l'année (Québec):** *Jeanne et les anges* du Niveau Parking.
- **Production de l'année (régions):** *La Jeune Fille et la mort* du Théâtre des Gens d'en bas (Bic).
- **Productions de l'année (théâtre d'été):** *Deux sur une balançoire* du Théâtre des Gens d'en bas (Bic).
- **Révélation de l'année:** Le Groupement forestier du théâtre pour *Matroni et moi* d'Alexis Martin.
- **Production étrangère:** *Choral* du Théâtre du Radeau (Le Mans).
- **Prix du public:** *Le Bourgeois gentilhomme*.
- **Hommage:** Marcel Dubé.

JOHNSON «Il y a un fossé entre la direction du parti et ses militants»

SUIITE DE LA PAGE 1

On ne pourra pas rester longtemps dans le doute et l'inquiétude. Il y a des articles dans les journaux, des lettres et des sondages qui sortent. Si ça se maintient, je pense que M. Johnson devra réaffirmer son leadership. Il n'y a pas de panique, mais la situation paraît inquiétante.»

L'ancienne présidente, Diane Viau, reproche à M. Johnson de diriger le parti de façon autocrate et d'imposer la loi du silence. «Ce n'est qu'une question de temps. Qu'il fasse, qu'il reste ou qu'il s'accroche, il doit cesser sa mainmise sur le parti. Plusieurs députés et les membres de l'exécutif sont malheureux comme des diables.» Militant de longue date du comté de Saint-Laurent, François Ghali a accusé le chef du parti d'avoir convoqué à la hâte ce conseil général pour étouffer la contestation.

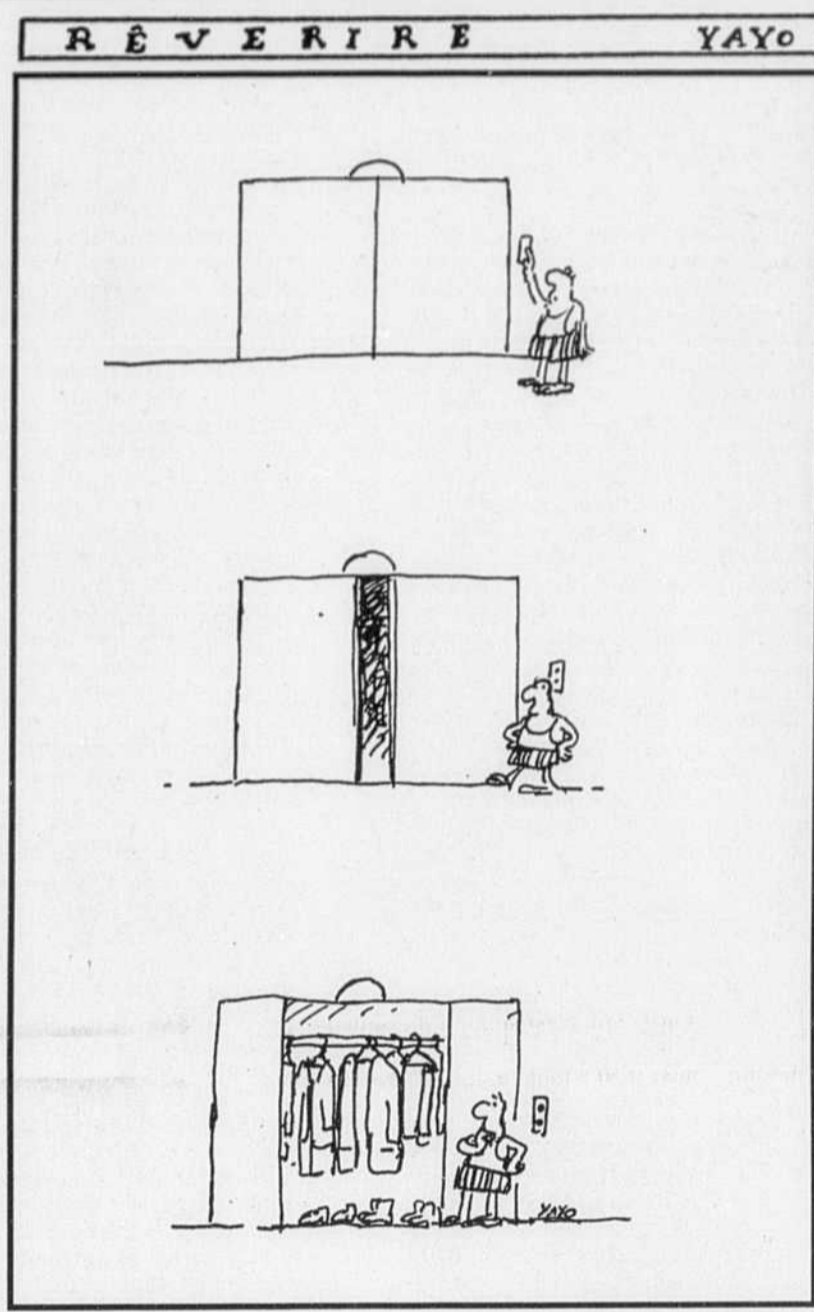
Sur le plancher du congrès, les critiques à l'endroit de la gestion de la campagne référendaire furent très vives. Encore là, le vice-président Denis Therrien est intervenu pour dire que la direction du parti devait se rapprocher de la base, pour ne pas répéter les mêmes erreurs. Un représentant de l'Abitibi, Jocelyn Carrier,

s'en est pris aux stratèges du parti qu'il estime responsables du manque de souffle de la campagne du NON dans la dernière ligne droite. M. Lacoursière du comté de Champlain a reproché au camp du NON sa campagne uniquement négative. «Il y a un fossé entre la direction du parti et ses militants. Pas d'alternative, ça nous a fait mal.» D'autres délégués, à la suite de Michel Bélanger, ont blâmé les médias pour la mauvaise performance du NON. Quelques-uns ont dénoncé «les attitudes séparatistes» des journalistes de Radio-Canada. Un intervenant s'est même fait huer pour avoir tenté de prendre leur défense.

Dès le début des assises, hier matin, M. Johnson a prononcé un long discours qui a eu sans doute pour effet de calmer la grogne, reprenant à son compte quelques-unes des revendications constitutionnelles traditionnelles du Québec. Il a été applaudi lorsqu'il a pressé le premier ministre Chrétien de respecter ses engagements de la campagne référendaire. Il lui a demandé de s'engager à reconnaître dans la constitution canadienne le caractère distinct de la société québécoise et à accorder au Québec un droit de veto sur tout changement constitutionnel.

Enfin, le chef du PLQ a exigé que le gouvernement fédéral limite son pouvoir de dépenser et s'engage résolument dans le processus de décentralisation du fédéralisme, à commencer par la formation de la main-d'œuvre. «Ces demandes représentent un point de départ, surtout pas le dernier mot. Le gouvernement fédéral doit rapidement annoncer ses couleurs face à ces revendications. Et je demande au reste du Canada de regarder la constitution comme un miroir dans lequel nous pourrions tous nous reconnaître.»

C'est avec enthousiasme que les quelque 300 délégués libéraux ont traduit les exigences de leur chef dans des résolutions, qui ne pourront toutefois faire partie du programme officiel du parti avant le congrès d'orientation prévu pour l'automne 1996. Ainsi que le stipulent les statuts du parti, c'est également à l'occasion de ce congrès que les militants libéraux seront appelés à donner un vote de confiance à leur chef. Entre-temps, le conseil général se réunira à nouveau en janvier prochain et il n'est pas exclu que la position de chef de M. Johnson soit alors remise en question. Dans ce sens, ce n'est qu'un sursis que les militants lui ont accordé ce week-end.



SOMMET

SUIITE DE LA PAGE 1

symbolique car le déploiement du français sur les inforoutes sera un chantier à long terme, en particulier pour les pays du Sud, notamment en Afrique, où une partie importante de la population n'a même jamais tenu un téléphone dans ses mains de sa vie.

Le Sommet de la Francophonie sera donc saisi d'un projet de résolution de principe et d'un projet de programmation prévoyant un certain nombre d'actions pour faire en sorte que le français ait sa place sur les réseaux électroniques et que les pays francophones de l'hémisphère Sud soient connectés aux réseaux.

Des moyens seront étudiés pour voir comment développer les réseaux de télécommunications dans le Sud, notamment en Afrique où vit 12 % de la population mondiale, mais où l'on ne trouve que 2 % des lignes téléphoniques. Mais il serait vain de brancher l'Afrique, rappelle un haut fonctionnaire du gouvernement du Québec, sans développer de contenus en langue française. «Brancher le monde sur Internet, c'est contribuer à angliciser le monde», dit-il, puisque l'anglais est la langue la plus répandue.

C'est pourquoi, à partir des recommandations de l'Agence de coopération culturelle et technique (secrétariat et principal opérateur de la Francophonie), le sommet entérinera un projet de programmation prévoyant des moyens de développer des contenus en français sur ces réseaux.

La délégation québécoise sera très active dans la promotion de ces initiatives. Le Québec sera par ailleurs un ardent défenseur d'un plan d'action élaboré pour favoriser le développe-

ment de l'éducation en Francophonie. Les pays francophones du tiers monde sont ceux où l'on trouve le plus bas taux d'enfants scolarisés. Il s'agit d'améliorer la qualité de l'éducation primaire comme au niveau universitaire. Ce plan pourrait comporter des objectifs chiffrés, par exemple sur le nombre de livres à distribuer dans ces pays ou le nombre de professeurs à former d'ici l'an 2000.

Le Québec n'a pas l'intention d'utiliser le sommet pour promouvoir la cause du mouvement souverainiste, indique-t-on. La position officielle du gouvernement du Québec est que les «différends fraternels» qui divisent Québec et Ottawa, ne doivent pas entacher leurs relations avec les autres pays francophones. Il n'est pas question de prendre le sommet en otage ou de poursuivre la campagne référendaire sur place. D'ailleurs, la collaboration entre les fonctionnaires fédéraux et québécois a été excellente dans la préparation du sommet.

Par contre, la question du Québec, bien qu'elle ne soit pas un sujet à l'ordre du jour du sommet, risque d'occuper bien des conversations de couloir. Il se peut que des sympathies s'expriment lors de rencontres bilatérales. On s'attend à ce que les représentants canadiens soient, en privé, interrogés sur leurs intentions à la suite des promesses de changement formulées durant la campagne référendaire.

Il est possible que M. Landry, qui a fait escale à Paris avant de se rendre à Cotonou, profite d'une conférence, parallèlement au sommet, pour énoncer publiquement l'interprétation que fait le gouvernement du Québec des résultats serrés du référendum.

PAIX

De «vives mais cordiales discussions»

SUIITE DE LA PAGE 1

de paix global en Bosnie. Une semaine auparavant, la Croatie et la Serbie s'étaient entendues pour régler pacifiquement leur différend sur la Slavonie orientale, territoire croate présentement sous contrôle serbe.

Outre ses clauses politiques, militaires et territoriales, l'accord de Dayton stipule que «les criminels de guerre seront exclus de la vie politique» et que «toute partie en Bosnie doit accorder au TPI un accès sans restrictions à tous les sites et toutes les personnes, et transmettre à la cour tous les suspects détenus par elle».

Le département d'Etat américain a de plus souligné que les troupes de maintien de la paix qui doivent être déployées en Bosnie pour assurer l'application de l'accord de paix seront habilitées à détenir tout criminel de guerre. Toutefois, la rumeur circule que les grands chefs de guerre serbes de Bosnie — Radovan Karadzic et le général Ratko Mladic — pourraient bénéficier d'une discrète amnistie.

«Les Nations unies ont créé un tribunal pour juger les crimes de guerre qui ont été commis dans l'ex-Yougoslavie depuis quatre ans, dit le juge Deschênes. Quels que soient les marchandages qui ont abouti à la signature de l'accord de paix, le TPI ne se sent pas lié par ce texte. La communauté internationale a des obligations juridiques et morales de juger les criminels et elle ne doit pas se dérober.»

Une première mondiale

Ancien juge en chef de la Cour supérieure du Québec, le juge Deschênes a présidé de 1985 à 1987 la commission d'enquête sur les criminels de guerre au Canada. En août 1993, le Canada a proposé sa candidature pour occuper un des onze postes de juge du TPI qui avait été créé quelques mois plus tôt par une résolution du Conseil de sécurité. Le juge Deschênes a été choisi parmi 22 candidatures.

Ces 11 juges du TPI proviennent des cinq continents. Ils travaillent dans les deux langues officielles du tribunal, le français et l'anglais. Quatre juges — le canadien, le français, l'italien et l'égyptien — maîtrisent parfaitement le français. Le tribunal siège à La Haye, aux Pays-Bas.

Après avoir prêté serment le 17 novembre 1993, les onze juges se sont rapidement mis au travail.

«Nous avions devant chacun de nous un crayon et une tablette de papier, dit le juge canadien. Nous commençons à zéro car c'était la première fois depuis le

procès de Nuremberg que la communauté internationale créait un tribunal pour juger des crimes de guerre.»

Les juges ont d'abord établi les règles de base pour travailler ensemble car chacun d'entre eux représentait un système de droit différent. Après quelques semaines de «vives mais cordiales discussions», les juges se sont entendus sur un code de 125 articles où on trouve tout ce qu'il faut pour faire fonctionner le tribunal.

Puis, ils ont aidé le procureur général du TPI, le juge sud-africain Richard Goldstone, à mettre sur pied son bureau. C'est le procureur général qui a le mandat de constituer les dossiers, de formuler les mises en accusation et de mener les procès.

Les juges ont ensuite créé un fonds d'aide pour financer les procès des prévenus, pour payer les frais de comparution des témoins et des victimes et acquitter les honoraires des avocats des inculpés. Enfin, le tribunal a fait construire une prison, en banlieue de La Haye, pour y maintenir les inculpés déferés devant lui.

Ce sont les Nations unies qui financent toutes les activités du tribunal et qui versent les salaires de ses 300 employés.

Le bon vouloir des États

Le juge Deschênes souligne que le TPI va utiliser toutes les ressources du droit international et des législations nationales pour amener devant le tribunal ceux qui sont soupçonnés de crimes de guerre.

«Le procureur général du tribunal va baser son argumentation sur les quatre conventions de Genève de 1949 qui portent principalement sur le traitement des prisonniers de guerre et sur la protection des civils en temps de conflit, dit le juge. Il va aussi utiliser la Convention sur le génocide, adoptée après la Seconde Guerre mondiale et qui jamais été appliquée. Enfin, les législations sur les crimes de guerre en vigueur dans tous les pays et dans les républiques de l'ancienne Yougoslavie seront aussi utilisées contre les suspects.»

Après avoir établi la preuve — grâce à des témoignages et des documents recueillis sur place ou en dehors de l'ex-Yougoslavie — le tribunal émet un mandat d'arrêt qui est ensuite signifié au pays qui détient le suspect. Le statut du tribunal oblige en effet tous les États membres des Nations unies à lui prêter leur entière coopération, notamment pour appréhender les criminels de guerre présumés mis en accusation par le TPI.

Le tribunal ne peut pas prononcer la peine de mort. Les accusés sont donc passibles de peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à la prison à vie.

Le TPI ne disposant pas de moyens coercitifs pour faire amener des suspects, le procureur est entièrement tributaire du bon vouloir des États ou des autorités contrôlant les territoires où sont réputés résider les inculpés. En cas de refus d'un État de coopérer, le TPI peut s'en remettre au Conseil de sécurité.

Le juge Deschênes souligne qu'il y a des différences fondamentales entre le tribunal de Nuremberg et le TPI. En 1945, les Alliés avaient vaincu les puissances de l'Axe et capturé plusieurs de leurs dirigeants. Ils avaient aussi mis la main sur des tonnes d'archives. Le Tribunal de Nuremberg avait pour mandat de juger les crimes commis par des organisations et des États. Il était même habilité à juger les crimes contre la paix, c'est-à-dire, les crimes qui consistaient à la planification et au déclenchement d'une guerre d'agression.

«Nous n'avons pas le même mandat, dit-il. Nous jugeons seulement les individus. L'ONU n'a pas gagné de guerre et donc n'a pas capturé de dirigeants. Sur les 45 Serbes et sept Croates qui ont été mis en accusation depuis octobre un seul est détenu dans la prison du tribunal. Il faut donc demander l'extradition de ces suspects aux pays qui les accueillent. Dans le cas de notre seul prisonnier, Dusan Tadic, l'affaire s'est bien déroulée puisque l'Allemagne n'a pas hésité à nous le livrer. Pour ce qui est des républiques de l'ancienne Yougoslavie, ce ne sera pas chose facile.»

Depuis trois mois, le TPI a inculpé de nombreux Serbes bosniaques dont leur chef politique, Radovan Karadzic, et leur leader militaire, le général Ratko Mladic. Les inculpations ont été notifiées au «gouvernement de Pale» mais le tribunal n'a reçu aucune réponse. Pour sa part, le gouvernement croate a défié le TPI en accordant une promotion à un officier croate qui venait d'être inculpé pour crimes de guerre.

Face à ces premières difficultés, le juge Deschênes ne se décourage pas. Il estime que le TPI pourra juger la plupart des criminels de guerre. Il lance toutefois un avertissement.

«Sans le succès du TPI, le projet onusien d'établir un Tribunal pénal permanent ne pourra voir le jour, dit-il. Ce tribunal serait un pas de géant pour faire respecter les droits de l'homme. Il est donc impérieux que la communauté internationale aide le tribunal sur les crimes en ex-Yougoslavie.»

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559